

Club du Bouledogue Français

Agréé par le Ministère de l'Agriculture
Affilié à la Société Centrale Canine



Samedi 11 Octobre 2008

Avec attribution du C.A.C.S.

20e EXPOSITION NATIONALE D'ELEVAGE

Sous l'égide de la Société Canine Régionale du Centre Section Loiret

ORLEANS

Parc des Expositions (Hall couvert, pas de cages)

COMPOSITION DU JURY

Classes Intermédiaire, Ouverte, Champion, Mâles Bringés et Caille..... Mme DROUILLARD
Classes Intermédiaire, Ouverte, Champion, Femelles Bringées et Caille Mme RANKINE-PARSONS
Classes Chiots, Puppy, Jeune, Vétéran, Vénéralle Mâles et femelles..... M. CABON

Présidente du Jury : Mme DROUILLARD

Le CBF se réserve le droit de modifier le jury ou la répartition des classes si nécessaire

PROGRAMME

8 h à 9 h : Réception des chiens

- 9 h : début des jugements
- 12 h : apéritif offert par le Club
- 12 h 30 à 13 h 30 Pause déjeuner
- 13 h 30 : reprise des jugements

TAN de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 15 h

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS :
25 Septembre 2008
(Date ultime de réception)

16 H EN RING D'HONNEUR

- Désignation par M. CABON du *meilleur chiot, meilleur puppy, meilleur jeune, meilleur vétéran, meilleur vénérable*
- Attribution par Mme DROUILLARD des CACS et RCACS mâles, et désignation du meilleur mâle
- Attribution par Mme RANKINE -PARSONS des CACS et RCACS femelles et désignation de la meilleure femelle
- Désignation par Mme DROUILLARD du **MEILLEUR SUJET** de la NE
- Classement par Jury collégial des couples, des paires, des classes d'élevage, des lots d'élevage
couples, paires, classes d'élevage et lots d'élevage : l'inscription est gratuite et doit se faire auprès de l'organisation avant 17h

Engagements internet : www.cedia.fr (paiement sécurisé)

EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DES EXPOSITIONS CANINES

L'Exposition se tiendra à ORLEANS le Samedi 11 Octobre 2008

ARRIVÉE ET JUGEMENT - Entrée des chiens à partir de 8 h. Les jugements commenceront à 9 h précises.

SORTIE DES CHIENS - Les chiens non classés pourront sortir de l'exposition dès la fin du jugement.

AFFICHAGE - Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm de hauteur et 35 cm de largeur : le nom, l'adresse de l'élevage, les principales récompenses obtenues par l'élevage, l'annonce des portées à vendre. Un seul panneau par cage est autorisé.

Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition.

TOILETTAGE - Les chiens doivent arriver toilettés lors de l'exposition. Ne seront plus acceptés que les "coups de brosse" de finition. L'usage de la laque et de tout produit de maquillage permettant de modifier la texture naturelle et la couleur naturelle du poil est strictement interdit dans l'enceinte de l'exposition.

SERVICE VÉTÉRINAIRE - Le service vétérinaire sera assuré par un Docteur vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition :

- des chiens paraissant malades ou atteints de maladies de peau
- des chiens aveugles ou estropiés
- des chiens dangereux
- des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations
- des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits.

La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION - En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagement ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS - Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion de manifestations canines. Seront refusés :

- a) les inscriptions parvenues après la date des engagements ;
- b) les engagements « au poteau » le jour de l'exposition ;
- c) toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition, exception faite de la classe de Lot d'Élevage, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation.

L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1^{er} chien est indiqué catalogue compris (voir feuille d'engagement). Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société, même si l'exposant ne peut se présenter. Il sera envoyé la semaine précédant l'exposition, la carte d'exposant qui devra être présentée à l'entrée.

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRÈS :
ATTENTION : Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la feuille d'engagement sera inscrit d'office suivant son âge.

Classes individuelles :

CLASSE INTERMÉDIAIRE - Pour les chiens âgés de plus de 15 et moins de 24 mois le jour de l'ouverture de l'exposition.

CLASSE OUVERTE - Pour les chiens âgés de 15 mois le jour de l'ouverture de l'exposition.

CLASSE CHAMPION - Réserve exclusivement aux chiens déclarés Champions Nationaux des Pays Membres de la FCI et Champions Internationaux de la FCI (préciser la date d'homologation), âgés de 15 mois le jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

CLASSE JEUNE - Pour tous chiens âgés de plus de 9 et moins de 18 mois le jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe peut donner droit à l'attribution du qualificatif EXCELLENT et non au CACS, ni au CACIB.

CLASSE PUPPY - Pour tous chiens âgés de plus de 6 et moins de 9 mois.

CLASSE CHIOT - Pour tous chiens âgés de plus de 3 et moins de 6 mois.

CLASSE VÉTÉRAN - Pour tous chiens ayant l'âge minimum de 8 ans le jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS, ni du CACIB.

CLASSE VÉNÉRABLE - Pour tous chiens ayant l'âge minimum de 10 ans le jour de l'ouverture de l'exposition. Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS, ni du CACIB.

Autres Classes :

CLASSE NE CONCOURANT PAS - Pour les chiens titulaires d'un Certificat de Naissance ou inscrits à un Livre d'Origine reconnu par la FCI, âgés de plus de 6 mois et qui ne participent pas à l'exposition. Le carnet de santé de ce chien doit être en règle. Ces chiens figurent au catalogue mais ne sont pas examinés par le juge.

CLASSES D'ÉLEVAGE - Pour au moins cinq chiens de mêmes race et variété, sans distinction de sexe, déjà engagés dans une classe individuelle, nés chez le producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Le classement, qui tient compte de l'homogénéité, sera fait par un jury collégial en ring d'honneur.

PAIRE - Pour deux sujets de mêmes race et variété, de même sexe, ou de sexes différents, appartenant au même propriétaire, et déjà engagés dans une classe individuelle.

COUPLE - Pour deux sujets de mêmes race et variété, de sexes différents, appartenant au même propriétaire et déjà engagés dans une classe individuelle.

LOT D'ÉLEVAGE : 5 descendants directs d'un sujet, issus d'au moins 2 partenaires différents présentés dans une même Exposition Nationale d'Élevage auront obtenu le qualificatif Excellent en Classe Ouverte ou Champion. La présence du géniteur n'est pas exigée.

RÈGLEMENT DES ENGAGEMENTS - Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement avant la date de clôture par mandat-cash, chèque bancaire ou chèque postal. Pour les exposants étrangers : mandat international exclusivement.

CLÔTURE DES ENGAGEMENTS - La clôture des engagements est fixée au 25 Septembre 2008.

REFUS OU EXCLUSIONS

- 1) des engagements : la société se réserve le droit de refuser tous engagements qu'elle croirait ne pas devoir admettre et les rembourser sous déduction de 10 % du montant pour frais de secrétariat, même après les avoir acceptés ;
- 2) des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) ;
 - a) ceux refusés par le service vétérinaire ;
 - b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés ;
 - c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite ;
 - d) ceux dont l'engagement « au poteau » serait demandé.

JUGEMENTS - Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring, et si besoin, d'un interprète.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge.

En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

Un juge défaillant peut être remplacé par un suppléant ou tout autre juge qualifié pour la même race

C.A.C.S. - Le CACS ne peut être accordé qu'à un chien classé "1^{er} Excellent" en classe Intermédiaire ou Ouverte à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les juges font les propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu. Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées. Si le chien classé 2^o est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé la RCACS. Celle-ci peut être convertie en CACS si le chien proposé par le CACS :

- a) ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines ;
- b) a déjà le titre de Champion National de Standard.

Les CACS ne sont valables qu'après leurs homologations par la SCC.

RÉCLAMATIONS - Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 150 €, qui restera acquise à la société organisatrice si après examen elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS - Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- a) les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur ;
- b) ceux qui auront fait une fausse déclaration ;
- c) ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci ;
- d) ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de la société organisatrice ;
- e) ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre ;
- f) ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITÉ - La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsure occasionnée par eux, etc. et cela en quelque cas ou pour quelque cause que ce soit.

Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux-mêmes, la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le seul fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans conditions ni réserves tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au présent règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugés par le comité de l'exposition (Voir § Réclamations).

ÂGE MINIMUM EXIGÉ POUR LA CONFIRMATION : 12 MOIS

TRÈS IMPORTANT- PROPHYLAXIE DE LA RAGE **Avis aux exposants résidant en France**

1) Le ministère de l'Agriculture (Direction des Services Vétérinaires) exige, pour les chiens de 2^e catégorie un certificat de vaccination antirabique libellé sur l'un des imprimés officiels enregistrés par le CERFA sous les numéros 50-4272, 50-4273 et 50-4286.

La validité du certificat débute :

- en cas de primo-vaccination : un mois après la date de sa délivrance. Les dates du début et de la fin de validité doivent être portées sur le certificat.

- en cas de vaccination de rappel : le jour même de la vaccination. La date de fin de validité doit être portée sur le certificat.

2) Le contrôle des certificats et l'examen sanitaire des animaux présentés sont assurés par un vétérinaire sanitaire désigné par le directeur des Services Vétérinaires du département. Ce vétérinaire peut refuser l'admission des animaux pour non-conformité aux conditions sanitaires. Les animaux présentés doivent être en parfait état de santé. L'origine de chacun d'eux devra pouvoir se justifier à tout moment.

Avis aux exposants résidant à l'étranger

1) Le Service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau des douanes français avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquit à caution et le versement des frais correspondants.

2) L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de présentation au bureau de douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an, ou qu'un rappel de ces vaccinations a été effectué depuis moins d'un an.

Il est recommandé de faire vacciner les chiens contre la gastro-entérite à parvovirus et la toux de chenil.

20^e EXPOSITION NATIONALE D'ÉLEVAGE

du Club du Bouledogue Français

Avec attribution du C.A.C.S.

Samedi 11 Octobre 2008

N° d'arrivée de l'engagement au CBF :

ORLEANS

DEMANDE D'ENGAGEMENT

à adresser à C.B.F. - La Basse Chênaie - 49150 FOUGERE

CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE 25 Septembre 2008

Il ne sera accepté AUCUN ENGAGEMENT après cette date.

Une feuille par chien (photocopies acceptées) • Écrire en caractères d'imprimerie afin d'éviter toute erreur au catalogue

J'engage mon chien dans la classe ci-après (une croix dans la ou les case(s) choisie(s))

Chiot Puppy Jeune Vétéran Vénéralbe Intermédiaire Ouverte Champion Confirmation seule
Confirmation avec engagement TAN avec engagement TAN seul

N° tatouage ou transpondeur : _____ N° Livre d'Origines : _____
(avec indication du pays de ce livre)

Nom du chien : _____

Couleur : Bringé Fauve Bringé et Blanc (caille) Fauve et blanc *La couleur fauve unie est jugée avec la couleur bringée, la couleur fauve et blanc est jugée avec la couleur bringé et blanc.*

Date de naissance : _____ Mâle Femelle

Nom du père (avec l'affixe) : _____

Nom de la mère (avec l'affixe) : _____

Producteur : _____
(propriétaire de la lice à la saillie)

Propriétaire M. Mme Mlle _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____ Tél. : _____

Votre adresse courrier : _____ @ _____

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

A déduire une réduction de 20 % pour les adhérents du CBF à jour de leur cotisation à la date de l'engagement

- 1er chien : 50 euros
 - 2ième et suivants, chacun : 25 euros
- Pour 2ième chien et suivant adresser copie de la carte d'identification du chien au siège social avec l'engagement
- Chiot, Puppy, ne concourant pas : 10 euros
 - Vétéran (entre 8 et 10 ans la veille de l'ouverture de la N.E.)
 - Vénéralbe (plus de 10 ans la veille de l'ouverture de la N.E.)
 - Pour ces deux dernières classes : 10 euros
- Ou gratuit si un autre chien est engagé dans une autre classe
- Confirmation seule pour les chiens non engagés : 30 euros
 - Tan pour les chiens engagés OU non engagés : 15 euros

DÉTAIL DU RÈGLEMENT

50 € x = €
30 € x = €
25 € x = €
15 € x = €
10 € x = €
Total = €

- Réduction de 20%* €
*pour adhérent CBF à jour de sa cotisation 2008

Reste à payer : €

Par chèque libellé à l'ordre du CBF
Aucun engagement ne sera remboursé

Je déclare sincères et véritables les renseignements contenus dans ma demande. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et totalement les organisateurs de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui-même ou à moi-même de mon propre fait.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil n'est pas, à ma connaissance au jour où est signé cet engagement, atteint de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de l'exposition.

En cas de fausses déclarations, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au règlement, notamment la disqualification de mon chien de toutes manifestations patronnées par la SCC.

J'accepte Je n'accepte pas de voir publier la photo de ce chien dans la revue du club.

Date : _____ Signatures : _____

Engagements possibles sur Internet : www.cedia.fr (engagements en ligne avec paiement sécurisé)

CONDITIONS D'OBTENTION en 2008

TITRE DE CHAMPION DE FRANCE (ou champion de conformité au standard)

le chien doit avoir obtenu :

- a) Un CACS en Exposition Nationale d' Elevage ou un CACS en Exposition de Championnat
 - b) Un CACS dans une Exposition Internationale où est obligatoirement attribué le CACIB .
 - c) Un CACS dans une Exposition Spéciale de Race organisée par le Club de Race .
- En outre, ces trois CACS doivent être obtenus sous trois juges différents. S'ils n'ont pas déjà été obtenus avant l'Exposition de Championnat ou l'Exposition de Nationale d'Elevage, les deux autres CACS doivent être obtenus dans un délai de deux ans après celui de Championnat ou de Nationale d' Elevage .

COTATIONS

1 point :	Confirmation simple à partir de 12 mois révolus
2 points / 6	Sujet CONFIRME+ 1 EXC en CI, CO ou CCH + TAN avec recherche d'essoufflement excessif
3 points/ 6	Sujet CONFIRME + 3 EXC en SPE, NE, RE, NE ou CHPT en CI, CO ou CCH dont 1 en NE ou RE + TAN avec recherche d'essoufflement excessif + radiographie de la colonne vertébrale normale
4 points / 6 recommandé	Sujet CONFIRME + soit : 1 CACS ou RCACS en SPE, NE ou CHPT + 3 CACS en exposition soit : 1 CACS ou RCACS en SPE, NE ou CHPT + 3 EXC classés en SPE, NE ou CHPT sous 3 juges différents + TAN avec recherche d'essoufflement excessif + Radiographie de la colonne vertébrale normale + Identification génétique
5 points / 6 élite B	Sujet CONFIRME ayant produit en 1re génération : mâle : 4 descendants cotés 3 points avec au moins 2 lices femelle : 4 descendants cotés 3 points en au moins 2 portées + Radiographie de la colonne vertébrale normale + Identification génétique
6 points élite A	Sujet RECOMMANDE ayant produit en 1re génération mâle : 4 descendants cotés 3 points avec au moins 2 lices femelle : 4 descendants cotés 3 points en au moins 2 portées

hébergement : Office de Tourisme d'ORLEANS
tel 02 38 24 05 05 fax 02 38 54 49 84

DINER AMICAL
samedi 11 octobre à 20 h
A l' Auberge Gourmande
45 - BAULE

MENU
Cocktail Auberge
La patience gourmande
Foie gras frais de canard mi-cuit
pain de campagne grillé
Dos de sandre cuit à l'unilatéral beurre blanc
Brie et chèvre en salade
Effervescence de fruits exotique, sorbet
noix de coco
Café
Coteaux du Giennois blanc
Cheverny rouge

COUPON DE RESERVATION
(attention places limitées)
à retourner au siège social en même temps que la feuille d'engagement

Mr Mme

Adresse.....

Tel.....

Réserve.....dîner à 41€ et joint un chèque

total de..... € à l'ordre de l'Auberge gourmande
chèque qui sera retourné en cas d'annulation ,
reçu avant le : 4 octobre ,dernier délai.